



Surveillance des maladies à caractère professionnel

Julie DEBARRE³, Catherine BERSON¹, Nathalie TEXIER³, Madeleine VALENTY²

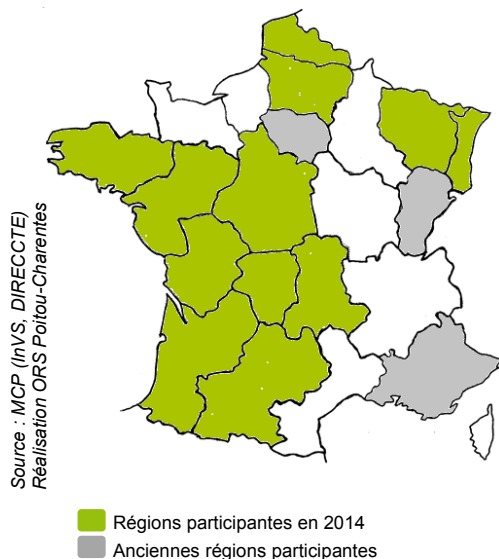
¹ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Poitou-Charentes

² Institut de Veille Sanitaire (InVS)

³ Observatoire Régional de la Santé (ORS) Poitou-Charentes

Les quinzaines des maladies à caractère professionnel (MCP) ont été initiées en région Poitou-Charentes en 2006. Ce dispositif a été mis en place par le département santé travail (DST) de l'Institut de veille sanitaire (InVS) en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT). Ce programme de surveillance s'inscrit dans l'activité clinique médicale des médecins du travail. Il fait partie du Plan régional santé travail 2010-2014. Ce document présente les principaux résultats des deux quinzaines des MCP réalisées en 2014 en Poitou-Charentes.

1 Régions participantes en 2014



Objectifs et méthode

Les objectifs de ce programme sont d'améliorer la connaissance des pathologies d'origine professionnelle et de contribuer à détecter d'éventuelles pathologies émergentes, en s'appuyant sur :

- l'estimation de la prévalence des principales MCP en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale et du secteur d'activité des salariés ;
- la description des agents d'exposition professionnelle et des professions associées aux différentes MCP.

Le programme MCP s'appuie sur un **réseau sentinelle de médecins du travail volontaires** qui signalent deux fois par an pendant deux semaines consécutives, appelées « quinzaines », tous les cas de MCP observés au cours de leurs consultations. En 2014, ces quinzaines ont eu lieu du **07 avril au 18 avril et du 29 septembre au 10 octobre**. Cette enquête respecte l'anonymat des salariés venus en consultation et des entreprises.

Les pathologies ont été codées à l'aide de la classification internationale des maladies (**Cim-10**), les secteurs d'activité selon la nomenclature **Naf 2008**, les professions avec la nomenclature **PCS 2003** et les agents d'exposition professionnelle selon le thésaurus harmonisé des expositions professionnelles coordonné par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Les éléments clés des quinzaines 2014

- ✓ Un **taux de participation** des médecins du travail de 8,5 %, en baisse (11,6 % en 2013)
- ✓ **1 390 salariés** vus en consultation durant les quinzaines et un **taux de signalement** des MCP de **5,0 %**.
- ✓ Avec un taux de prévalence de 2,7 %, les **affections de l'appareil locomoteur (ALM)** représentent près de la moitié des pathologies signalées. Une **diminution** du taux de prévalence des ALM, chez les hommes comme chez les femmes, est observée depuis 2011.
- ✓ Le taux de prévalence de la **souffrance psychique** est de 0,8 % chez les hommes et 3,6 % chez les femmes, en augmentation constante pour les femmes depuis 2006.
- ✓ Parmi les ALM relevant d'un tableau de maladie professionnelle, près des **deux tiers** n'ont pas fait l'objet de déclaration, principalement du fait du refus du salarié.

Résultats des quinzaines 2014

Les médecins du travail participants

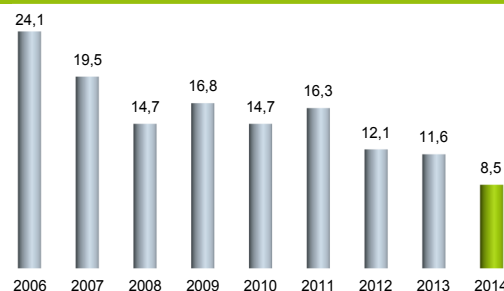
● Au 1^{er} janvier 2014, 189 médecins du travail tous régimes confondus exerçaient dans la région Poitou-Charentes. Parmi eux, 16 ont participé à au moins une des deux quinzaines du dispositif MCP en 2014, soit **un taux de participation régional de 8,5 % (11,6 % en 2013)**. La participation des médecins du travail est en diminution progressive depuis 2006.

● En 2014, cette baisse de la participation des médecins a concerné tous les services : 10 % de participation en service inter-entreprises (12 % en 2013) , 6 % pour les services de la MSA (22 % en 2013) ainsi que pour la Fonction publique hospitalière (19 % en 2013).

● Au niveau départemental, la Charente a un taux de participation identique à celui de 2013 alors que les trois autres départements enregistrent une baisse.

● 10 médecins du travail participants sur 14 exercent leur activité à temps complet.

2 Taux de participation des médecins du travail au dispositif MCP en Poitou-Charentes (%)

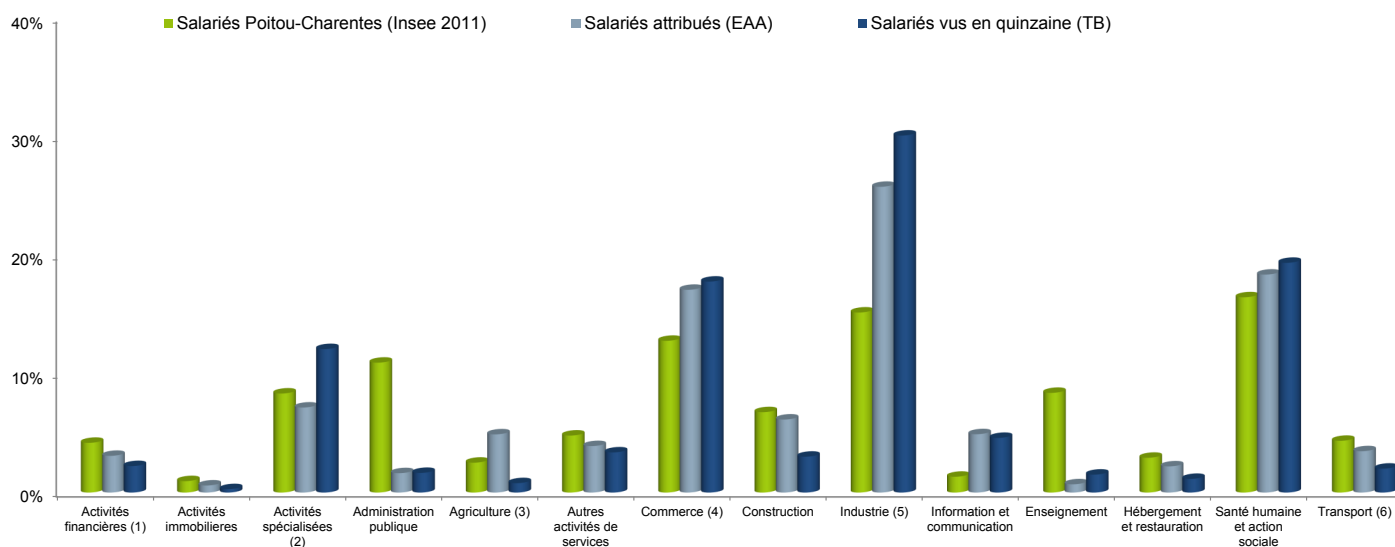


Source : MCP PCH (InVS, DIRECCTE)
Exploitation ORS Poitou-Charentes

La population surveillée par les médecins de travail participants

Les médecins du travail participants avaient en charge la surveillance médicale de 37 986 salariés, soit **6 % des salariés de la région** tout régime confondu (Insee 2011), ce qui est moins qu'en 2013 (9 %), du fait du nombre moins élevé de médecins participants.

3 Répartition des secteurs d'activité des salariés de la région, des salariés surveillés par les médecins participants et des salariés vus pendant les Quinzaines MCP 2014



(1) Activités financières et d'assurance; (2) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien; (3) Agriculture, sylviculture et pêche; (4) Commerce de gros et de détails; (5) Industries manufacturières, extractives et autres; (6) Transports et entreposage

Sources : INSEE 2011, MCP PCH 2014 (InVS, DIRECCTE)

Exploitation ORS Poitou-Charentes

La comparaison entre les secteurs d'activité des salariés attribués annuellement aux médecins du travail participants et ceux de la population salariée de la région fait apparaître :

● une **sur-représentation importante** dans les quinzaines MCP 2014 du secteur de « **l'industrie** » (26 % contre 15 %), de la santé humaine et de l'action sociale (18 % contre 17 %) du secteur du « **commerce** » (17 % contre 13 %) et du secteur **agricole** (5 % contre 3 %).

● une **sous-représentation** élevée des catégories de « **l'administration publique** » (2 % dans l'échantillon contre 11 % de l'ensemble des salariés de la région), expliquée en partie par la quasi-inexistence de la médecine du travail dans ce secteur. Le secteur de « **l'enseignement** » est également sous-représenté (à peine 1 % contre 8 %).

Les salariés vus en consultation

● Durant les quinze jours 2014, **1 390 salariés** ont été vus par les médecins du travail participants, soit **3,7 % de leurs effectifs annuels attribués** (4,8 % en 2013). Ces salariés sont plus souvent des hommes (54,0 %).

● Les salariés vus en consultation lors des quinze jours ont entre 15 et 73 ans avec une moyenne d'âge de 61 ans et 2 mois. La proportion de salariés âgés de 55 ans et plus n'a cessé d'augmenter (7,0 % en 2006 contre 15,8 % en 2014), tandis que celle des moins de 25 ans diminue (16,0 % en 2006 contre 11,7 % en 2014).

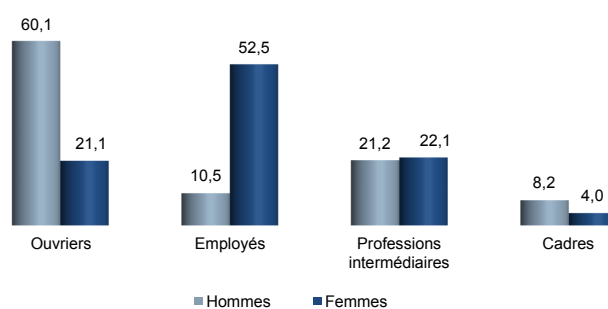
● Le suivi de l'activité des médecins participants montre une baisse progressive et continue de la proportion des visites périodiques (57,1 % en 2007 contre 46,9 % en 2014) au profit des visites à la demande du salarié (7,7 % en 2007 et 13,5 % en 2014).

● Les salariés travaillant dans le secteur de « l'industrie » sont les plus nombreux dans l'enquête (31 %), suivis de ceux exerçant dans la santé humaine et l'action sociale (20 %) et le commerce (18 %). Par rapport à la population salariée régionale, les secteurs des industries et des activités spécialisées sont sur-représentés dans le dispositif MCP (respectivement 31 % vs 17 % et 12 % vs 9 %) (figure 3).

● En 2014, 60 % des hommes vus en consultation sont des ouvriers et 21 % exercent une profession intermédiaire. Chez les femmes, 53 % sont employées et 22 % ont des professions intermédiaires (figure 4).

4

Répartition des salariés vus selon la catégorie sociale par sexe (%)



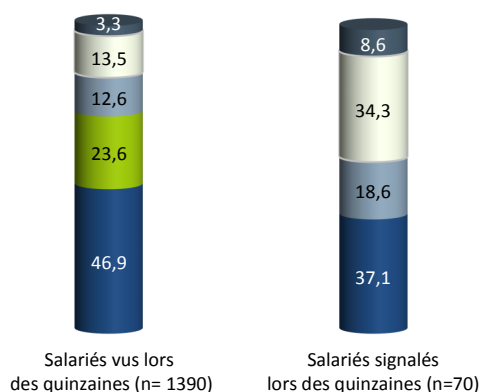
Source : MCP PCH 2014 (InVS, DIRECCTE)
Exploitation ORS Poitou-Charentes

Les signalements de maladies à caractère professionnel

Lors des deux quinze jours 2014, **70 salariés** ont fait l'objet d'un signalement de MCP, soit **un taux de signalement de 5,0 % (5,3 % en 2013)**. Le taux de signalement est de 4,2 % chez les hommes et de 6,0 % chez les femmes. Le taux de signalement par département varie entre 3,1 % dans la Vienne et 7,4 % en Charente-Maritime.

5 Répartition des salariés selon le type de visite (%)

■ Visite périodique ■ Visite d'embauche ■ Visite de reprise
■ Visite à la demande ■ Visite de pré-reprise



Source : MCP PCH 2014 (InVS, DIRECCTE)
Exploitation ORS Poitou-Charentes

● La répartition des types de visites des salariés vus lors des quinze jours est différente de celle des salariés signalés en MCP. En effet, 14 % des salariés ont été vus dans le cadre d'une visite à la demande alors qu'ils représentent plus d'un tiers des salariés signalés. Moins de la moitié des consultations des médecins du travail sont des visites périodiques alors que 37 % des salariés ont fait l'objet d'un signalement lors d'une visite périodique.

● Les salariés signalés sont en moyenne plus âgés que ceux qui n'ont pas fait l'objet d'un signalement (45 ans contre 41 ans). Le taux de signalement croît avec l'âge : 4,7 % chez les 25-34 ans à 6,4 % pour les 55 ans et plus.

● Le taux de signalement est différent selon la catégorie sociale : 6,0 % pour les employés, 5,6 % pour les professions intermédiaires 5,6 % et 4,5 % pour les ouvriers.

● Les secteurs d'activité qui présentent les taux de signalement les plus élevés sont les industries (7,4 %), la santé humaine et l'action sociale (5,9 %) et le commerce (4,5 %).

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de pathologies pour lesquels un signalement a été fait au cours des quinze jours rapporté au nombre de salariés vus en consultation par les médecins du travail durant les quinze jours MCP. Le taux de prévalence correspond au nombre de salariés pour lesquels un signalement de pathologie a été fait pendant la quinzaine rapporté au nombre total de salariés vus par les médecins du travail pendant les quinze jours.

Les pathologies signalées en lien avec le travail

- En 2014, 70 salariés ont fait l'objet d'un signalement en MCP concernant 74 pathologies (un salarié pouvant faire l'objet de plusieurs signalements).
- Les **affections de l'appareil locomoteur (ALM)** représentent 51 % des MCP signalées (56 % en 2013). Le taux de signalement des ALM ne cesse de diminuer depuis 2010 (5,2 % en 2010) et est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (*tableau 6*). D'après l'expertise du médecin du travail, il existe un tableau de maladies professionnelles pour près de 90 % des ALM signalées. Cependant, 62 % des salariés concernés par les ALM n'ont pas fait de déclaration en MP. La raison principale de la non déclaration est le refus du salarié dans 43 % des cas, suivi par un bilan insuffisant (24 %) et la méconnaissance des droits du salarié (24 %).
- Depuis 2006, le taux de signalement de la **souffrance psychique** est stable chez les hommes et en progression chez les femmes (3,6 % en 2014 contre 1,9 % en 2006) (*tableau 6*).
- Les **troubles de l'audition** concernent 3 salariés lors de ces quinzaines, uniquement des hommes. Les **allergies et irritations** sont signalées également chez 3 salariés (2 hommes et 1 femme).

6 Caractéristiques des ALM et des pathologies de souffrance psychique signalés (%)

	Affections de l'appareil locomoteur (ALM)	Souffrance psychique
Nombre de salariés	37	29
Taux de prévalence	2,7 %	2,1 %
- Chez les hommes	3,1 %	0,8 %
- Chez les femmes	2,3 %	3,6 %
Proportion de femmes	40 %	79 %
Age moyen	46 ans	42 ans
Localisations anatomiques ou symptômes (Répartition)	Membres supérieurs (68 %) dont épaule (42 %) et coude (18 %)	Dépression (62 %)
	Rachis (18 %)	Burn out (17 %)
	Syndrome canalaire (13 %)	
Facteurs d'exposition les plus fréquents (Répartition)	Facteurs biomécaniques (73 %) dont mouvement répétitif (29 %) et travail avec force (28 %)	FORE* (100 %) dont organisation fonctionnelle de l'activité (45 %), relation travail et violence (40 %) et exigence inhérente à l'activité (15 %)
	FORE* (18 %) dont exigence inhérente à l'activité (9 %)	
Secteurs d'activités (Prévalence)	Industries (4,8 %), Commerce (2,4 %), Santé humaine (1,9 %)	Santé humaine (4,5 %), industries (1,9 %)
Catégories les + touchées (Prévalence)	Ouvriers (3,6 %), professions intermédiaires (2,7 %), Employés (1,9 %)	Employés (3,8 %), professions intermédiaires (3 %)

*FORE : Facteurs organisationnels, relationnels et éthiques

Source : MCP PCH 2014 (InVS, DIRECCTE) Exploitation ORS Poitou-Charentes

L'année 2014 fut marquée par le départ à la retraite du médecin inspecteur régional en charge des MCP en Poitou-Charentes. En l'absence d'animation et de relance régionale sur le dispositif MCP, le taux de participation a continué à diminuer pour atteindre 8,5 %. Ce faible taux de participation a des conséquences sur l'exploitation et l'analyse des données.

L'intérêt de ce dispositif en France comme en région, n'est plus à démontrer. Il faut souhaiter, qu'avec la nomination d'un nouvel inspecteur régional du travail début 2016, que le dispositif retrouve une nouvelle dynamique.

Nos remerciements vont à l'ensemble des médecins du travail ayant participé aux quinzaines MCP en 2014, ainsi qu'aux secrétaires, assistant(e)s et infirmières. Nous remercions également les services administratifs de santé au travail qui ont facilité la mise en œuvre des quinzaines.

Pour en savoir plus

Cette plaquette ainsi que les publications des années précédentes (de 2006 à 2013) sont disponibles sur les sites internet de l'ORS (www.ors-poitou-charentes.org), de la DIRECCTE (www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.direccte.gouv.fr), de l'InVS (www.invs.sante.fr) et du Conseil régional (www.laregion-alpc.fr)

Pour plus d'informations sur ce programme, vous pouvez consulter le dossier thématique MCP sur le site de l'InVS : <http://www.invs.sante.fr/fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel>